

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 JUIN 2017

Etaient présents : Jean-Luc FACHE, Jean-Jacques CUVELIER, Jean-Pierre LAMOITTE, Stéphane VERCRUYSSSE, Dominique HAMEK, Serge LACONTE, Bernard HAVET, Lucien LAUWERIER, Anne-Lise DEVULDER, Régis WULLENS, Franck VANDENKERCKHOVE.

Absents : Geoffrey BACZYNSKI, Anne-Laure MASSIET, François VERMERSCH, Annie ROGER.

1 – Suites des dernières réunions

- **La demande de subvention** au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local déposée pour financer en partie l'abaissement des plafonds dans la classe de CM1 et CM2 n'a pas été retenue. Toutefois, les travaux seront effectués pendant les vacances d'été.
- **Don du sang** : M. le maire donne lecture d'une lettre de remerciement de l'Etablissement Français du Sang, pour le précieux concours de la collecte réalisée dans la commune. La participation au don du sang des **74 volontaires** accueillis le 15 avril dernier a contribué à satisfaire les demandes importantes de produits sanguins.

2 - Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord

Vu l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, les communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance technique, juridique ou financier. » ;

Vu l'article L.5111-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose : « Les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur. Forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales (...) les agences départementales... » ;

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord » au 31 décembre 2016 ;

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1er janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif ;

Vu les statuts de cette nouvelle agence et notamment son article 6 qui dispose que : « toute commune ou tout établissement public intercommunal du département du Nord peut devenir membre de l'agence, en adoptant par délibération, et sans réserve les présents statuts » ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adhérer à l'agence d'Ingénierie Départementale du Nord
- D'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'agence
- D'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune
- De désigner M. Stéphane VERCRUYSSSE représentant titulaire et M. Serge LACONTE représentant suppléant.

3 – Modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d’Energie des Communes de Flandre (SIECF)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
 Vu l’arrêté préfectoral en date du 24 juin 1966 portant création du SIECF,
 Vu l’arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012, portant fusion du SIECF avec l’ensemble des syndicats d’électrification rurale du territoire,
 Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11, 18 et 24 décembre 2015 et en date du 30 décembre 2016,

Considérant que les Communes disposent d’un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical du SIECF, pour se prononcer sur la modification envisagée et que passé ce délai, et à défaut de délibération, la décision est réputée favorable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d’approuver la modification statutaire du SIECF, à compter du 1er janvier 2018, selon les statuts annexés à la présente délibération.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais au contrôle de légalité et au Président du SIECF

4 – Demande de subvention exceptionnelle : Les écuries du Pays de Cassel

M. le maire donne lecture d’une demande de subvention déposée par les Ecuries du Pays de Cassel. L’association organise le dimanche 24 septembre 2017 une journée portes ouvertes avec diverses animations. L’achat de matériel et notamment de selles spécifiques permettra de faire découvrir la voltige cosaque durant cette journée et ultérieurement pour d’autres animations de l’association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’attribuer une subvention exceptionnelle d’un montant de 300,00 €.

5- Décisions modificatives du budget n°1

Certains comptes budgétaires doivent être ajustés, les modifications suivantes seront apportées dans le budget primitif 2017.

Section	Imputation	D/R	MONTANT		
			MONTANT AVANT	DM	MONTANT APRES
Fnt	6256. D- RF	D	500,00 €	- 170,00 €	330,00 €
Fnt	678. D- RF	D	50,00 €	1 770,00 €	1 820,00 €
Fnt	7325. R- RF	R	15 250,00 €	-15 250,00 €	0,00 €
Fnt	7328. R- RF	R	0,00 €	15 250,00 €	15 250,00 €
Fnt	74838. R- RF	R	31 000,00 €	-31 000,00 €	0,00 €
Fnt	748388. R- RF	R	0,00 €	31 000,00 €	31 000,00 €
Fnt	773. R- RF	R	0,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €

6 – Changement du copieur dans le secrétariat de mairie :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’opter pour la location d’un photocopieur pour la Mairie.

Suite aux diverses propositions reçues (TEC B KONICA), le choix s’est porté sur la société TEC B. Le coût de cette Location s’élève à la somme de 396. 00 € HT par trimestre sur 21 loyers avec un contrat de maintenance dont le cout copie unitaire :

- .Noir et blanc est de 0.00450 € HT
- Couleur est de 0.045 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à passer la commande et à signer le contrat y afférent.

7 – Rythmes scolaires :

Compte tenu de l’actualité concernant les rythmes scolaires, le Conseil Municipal souhaite recueillir l’avis des parents d’élèves sur le retour à la semaine de 4 jours ou le maintien de la réforme à 4.5 jours de travail par semaines. Un sondage sera effectué auprès de l’ensemble des parents d’élèves.